



45, rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET



6, place de la Pyramide
92908 PARIS-LA DEFENSE CEDEX

Wendel

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Siège social : 45 rue Kléber - 92300 LEVALLOIS-PERRET
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

Deloitte & Associés
Société par actions simplifiée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes
Siège social : 6, place de la Pyramide - 92908 PARIS-LA DEFENSE
Capital de 2 201 424 euros - RCS Nanterre 572 028 041

Wendel

Société européenne

Siège social : 2-4 rue Paul Cézanne

R.C.S : PARIS 572 174 035

Attestation du commissaire aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Actionnaires de la société Wendel,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Directoire. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 232 898 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 à 5 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Les Commissaires aux comptes,

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, le 26 mars 2026

Deloitte & Associés

Paris-La Défense, le 26 mars 2026



Isabelle Massa
Associée



Malcom Sossou
Associé



Emmanuel Gadret
Associé



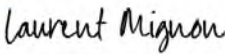
Emmanuel Rollin
Associé



W E N D E L

Attestation des dépenses de Mécénat prévue à l'article 225-115 5° du code de Commerce

Je soussigné, Laurent Mignon, Président du directoire de Wendel SE, certifie que le montant global des versements effectués en application de l'article 238 bis 1° et 5° du CGI s'élève, pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, à la somme de 232 898 euros.

Signé par :

86BB6D3A9119451...

Signature

Président